



Information concernant les mesures de reprise d'activité et d'utilisation des fontaines à eau Chateaud'eau

Chère cliente, cher client,

Boire l'eau potable des fontaines à eau est l'un des moyens les plus durables et les plus pratiques de l'hydrater de façon saine, sûre et hygiénique. Une bonne hydratation contribue au bien-être psychologique et améliore les performances physiques.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, la loi oblige les employeurs à fournir une source d'eau potable à leurs salariés. Les fontaines à eau Chateaud'eau permettent de mettre de l'eau potable à disposition du personnel dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales, tout en étant conformes au guide des bonnes pratiques d'hygiène. Le présent guide vise à garantir que les normes de qualité, de sécurité et d'hygiène sont respectées.

FONTAINES À EAU et Covid-19

Marta Hugas, responsable scientifique à l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) explique : « L'expérience que nous avons des épidémies précédentes dues à des coronavirus apparentés, tels que le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV) ou le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), montre que la transmission via la consommation d'aliments n'a pas eu lieu. Pour l'instant, rien n'indique que ce coronavirus soit différent à cet égard ».

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'UNICEF (Fonds international des Nations Unies pour l'enfance) : « Il n'existe actuellement aucune preuve de la survie du Covid-19 dans l'eau potable ».

REMISE EN SERVICE de FONTAINES À EAU

Après la fermeture temporaire des locaux Les clients doivent être rassurés. L'absence d'utilisation des fontaines pendant un certain temps risque uniquement de créer des problèmes de qualité de l'eau, et non de sécurité.

- **Fontaines à bonbonne d'eau (restées allumées)** : Retirez la bonbonne, videz la fontaine à l'aide des robinets, installez une nouvelle bonbonne et faites couler deux litres d'eau par les deux robinets. Désinfectez les robinets ainsi que la zone de distribution de l'eau à l'aide de lingettes ou de spray désinfectants adaptés à un usage alimentaire. Remarque : Vérifiez la date de péremption sur les bonbonnes d'eau en stock.

SOURCE DE VITALITÉ POUR VOS COLLABORATEURS





- **Fontaines à eau branchées sur réseau (restées allumées)** : Faites couler environ cinq litres d'eau par les deux robinets. Désinfectez les robinets ainsi que la zone de distribution de l'eau à l'aide de lingettes ou de spray désinfectants adaptés à un usage alimentaire.
- **Distributeurs d'eau chaude** : Rallumez le distributeur et attendez qu'il atteigne la température voulue. Une fois cette température atteinte, videz le réservoir et attendez qu'il se remplisse à nouveau.

Autres conseils

Par mesure de précaution, une désinfection supplémentaire doit être effectuée dans tous les lieux soumis à des exigences strictes en matière d'hygiène.

Il est conseillé aux clients de :

- Procéder régulièrement à des désinfections supplémentaires des fontaines à eau à l'aide de lingettes ou d'un spray désinfectant.
- Maintenir une bonne hygiène personnelle en se lavant les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Essuyer régulièrement les surfaces de contact à l'aide de lingettes à base d'alcool.
- Éviter de se rendre au travail s'ils se sentent malades.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains sales.
- Éviter les grands rassemblements au sein de l'espace de travail.
- Pratiquer la distanciation sociale en respectant une distance d'au moins deux mètres entre chaque personne.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre interlocuteur Chateaud'eau habituel

Le Service Qualité Châteaud'Eau.

SOURCE DE VITALITÉ POUR VOS COLLABORATEURS

